

# ASSEMBLÉE NATIONALE

15 novembre 2023

---

ABROGATION DE L'ARTICLE L. 435-1 DU CODE DE LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE - (N° 1553)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL4

présenté par

M. Houssin, M. Baubry, Mme Bordes, Mme Diaz, M. Guillon, Mme Lorho, M. Ménagé,  
M. Rambaud et M. Schreck

-----

### ARTICLE UNIQUE

Supprimer cet article.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à supprimer l'article unique de cette proposition de loi.